

(1)

(N^o 113.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 31 MARS 1871.

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

RAPPORT ANNUEL.

MESSEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, le rapport sur les opérations de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1870, et sur leur situation au 31 décembre de cette même année.

J'y annexe les états de situation des deux Caisses ainsi qu'une déclaration de la commission de surveillance qui a pris connaissance du présent rapport, selon le vœu de la loi (1).

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Fonds d'amortissement.

Un capital de 1.000.000 de francs a été ajouté en 1870 à la dette de 4 1/2 p. %, 6^e série, en vertu de la loi du 7 juin 1870. Le produit de la négociation des titres correspondants a été appliqué au paiement du prix d'achat du Jardin Botanique de Bruxelles.

Le capital nominal de toute notre dette, non annulée et susceptible d'amor-

(1) Cette commission se compose actuellement de MM. Fallon, président de la Cour des comptes, *président*; De Man d'Attenrode, sénateur, élu par le Sénat; Vermeire, représentant, élu par la Chambre des Représentants; Verreyt, président de la Chambre de commerce de Bruxelles, et A. Dansaert, représentant et président du Tribunal de commerce de la même ville, nommés par arrêté royal.

lissement, qui était, à la fin de 1869, de fr. 509,114,782 22 c^s, s'élevait dès lors, à la fin de 1870, à fr. 510,114,782 22 c^s.

Les dotations d'amortissement afférentes au capital et les intérêts des capitaux déjà amortis, se sont élevés en 1870 respectivement à fr. 2,840,447 91 c^s et à fr. 1,409,400 75 c^s, soit ensemble à fr. 4,249,848 66 c^s.

Cette somme se répartit, ainsi qu'il suit, entre les différentes catégories de dettes :

EMPRUNTS ET DETTES.				FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL primitif.	CAPITAL ANNULÉ. (Loi du 12 juin 1869.)	CAPITAL NOMINAL à amortir.	DOTATIONS annuelles.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, contracté en 1858, et dette de 7,024,000 francs, inscrite au grand-livre en 1846, ci.	58,474,800 »	»	58,474,800 »	584,748 »	1,568,219 »	1,952,967 »
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, dérivant de la conversion, faite en 1844, des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 100,800,000 fr., et de fr. 1,481,481 48 c ^s , ci.	95,442,852 »	59,978,649 78	55,464,182 22	277,520 91	2,250 »	279,570 91
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, contracté en 1844, pour le rachat d'un capital de 80,000,000 de florins, à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, mis à la charge de la Belgique par le n° 7 de l'article 65 du traité du 2 novembre 1842, ci.	84,656,000 »	17,147,500 »	67,508,500 »	557,542 50	575 75	558,116 25
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, résultant de la conversion des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 1840, 1842 et 1843, opérée en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, et augmentée de fr. 20,985,800 27 c ^s , capital mis à la disposition du Trésor par la loi du 14 juin 1855	157,615,500 »	16,158,400 »	141,456,900 »	707,284 50	5,870 »	711,154 50
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, provenant de la conversion, faite en 1857, de l'emprunt à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 1852, et emprunt de 1860 réunis.	69,582,000 »	5,486,600 »	65,895,400 »	529,477 »	1,102 50	550,579 50
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, mis en adjudication publique en 1865.	59,525,000 »	»	59,525,000 »	296,625 »	50,525 50	327,148 50
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émis en vertu des lois du 10 juin 1867, du 30 juin 1869 et du 7 juin 1870	61,990,000 »	»	61,990,000 »	507,450 »	2,862 »	510,512 »
TOTAL. fr.	586,885,952 »	76,771,149 78	510,114,782 22	2,840,447 91	1,409,400 75	4,249,848 66

Si, aux ressources de 1870 s'élevant à fr. 4,249,848 66
on ajoute la somme restée disponible sur les ressources de
1869, soit 2,502,891 55

on trouve que la Caisse disposait en 1870, pour le service
de l'amortissement, d'une somme totale de fr. 6,552,740 21

Emploi des fonds d'amortissement.

Il n'a pu être employé aux rachats, sur ces fr. 6,552,740 21
 en 1870, tant à Bruxelles qu'à Paris, qu'une somme de . . . 2,717,230 91

Le surplus, soit. fr. 3,835,509 30
 est resté disponible par suite de l'élévation du cours du 4 1/2
 au-dessus du pair. Sur cette somme, il a été versé au Trésor,
 commé définitivement acquise à l'État, celle
 de fr. 1,681,775 01
 l'autre partie 2,153,734 29

est tenue en réserve pour être employée aux rachats si le cours du 4 1/2 p. c.
 tombait au-dessous du pair avant le 1^{er} mai prochain. Sinon elle sera égale-
 ment attribuée au Trésor.

En résumé, défalcation faite des capitaux annulés en vertu de la loi du
 12 juin 1869 et des capitaux amortis jusqu'au 31 décembre 1870, notre dette
 amortissable était réduite, à cette époque, savoir :

	Capital nominal.
Le 3 p. 0/0 de 1858 à fr.	12,074,000 »
— 4 1/2, conversion de 1844	55,564,182 22
— 4 1/2, emprunt de 1844	67,483,000 »
— 4 1/2, conversion et emprunt de 1855	141,284,900 »
— 4 1/2, conversion de 1857 et emp. de 1860 réunis	65,846,400 »
— 4 1/2, emprunt de 1865	58,581,000 »
— 4 1/2, emprunt de 1867, 1869 et 1870 réunis	61,804,900 »
TOTAL. fr.	<u>462,458,582 22</u>

Taux et frais des rachats.

La Belgique a ressenti pendant plusieurs mois le contre-coup de la lutte
 qui s'est engagée sur nos frontières, entre ses deux puissants voisins.

Le 4 1/2 p. 0/0 est tombé brusquement à 95 au lendemain de la déclaration
 de la guerre; mais il s'est presque aussitôt relevé à 95 et successivement à 97
 et à 98 pour atteindre de nouveau le pair, vers le milieu de septembre. Les
 rachats opérés par la Caisse ont eu lieu au plus bas cours à 94.80 et au plus
 haut cours à 100.

Le 3 p. 0/0 est descendu de 95 à 86.50 p. 0/0. La Caisse en a racheté à ces
 deux cours extrêmes et à des cours intermédiaires.

Les frais de courtage et de commission afférents aux rachats effectués en
 1870 s'élèvent à fr. 20,095 85, savoir :

Pour la commission allouée à MM. de Rothschild, frères,
 par le contrat du 21 juin 1858, relatif à l'emprunt 3 p. 0/0 . fr. 19,508 85
 Pour frais de courtage résultant des rachats faits en Belgique. 585 »

ENSEMBLE. . . . fr. 20,095 85

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

L'importance de la Caisse des dépôts et consignations tend à s'accroître d'année en année, non-seulement sous le rapport des capitaux dont la gestion lui est confiée, mais encore par l'adjonction de nouvelles branches de service et par l'élévation progressive du nombre des dépôts de toute nature.

Ainsi, deux arrêtés royaux, l'un en date du 30 juin 1870 et l'autre du 12 août suivant, attribuent à la Caisse des dépôts la gestion des fonds de la Caisse de la milice et celle des fonds provenant des cautionnements des remplaçants.

Le premier de ces arrêtés a été pris en exécution de la loi du 5 juin 1870 relative à la rémunération des miliciens. On sait qu'aux termes de cette loi, tout milicien qui compte au moins un an de présence réelle au corps a droit à une rémunération qui est réglée à raison du temps qu'il passe sous les armes, et qui est convertie, à l'époque de sa libération, en rente viagère sur le pied de $\frac{5}{9}$ de la somme portée au crédit de son compte. Dès l'année 1871, la Caisse aura à ouvrir, de ce chef, à chacun des miliciens appelés sous les armes, un compte spécial, soit en tout plus de 7500 comptes : c'est le nombre moyen des miliciens qui accomplissent par eux-mêmes leur temps sous les armes. Cette branche de service prendra plus de développement d'année en année, jusqu'à ce que la première génération de miliciens, c'est-à-dire ceux de la classe de 1871, se soit complètement éteinte. En effet, après la gestion du fonds de la rémunération viendra le service des rentes viagères.

Le second arrêté royal a été pris par application de l'art. 72 de la loi du 30 juin 1870 sur la milice. — Aux termes de cet article, le milicien qui se fait remplacer doit, pour s'exonérer définitivement du service militaire, verser dans la Caisse de l'État, dans les dix jours de l'incorporation définitive de son remplaçant, 400 francs, si ce dernier entre dans la partie active du contingent, et 100 francs s'il entre dans la réserve. — On compte environ 3,500 remplaçants par année; les cautionnements ne pouvant être remboursés intégralement que lors de l'envoi de la classe en congé définitif, c'est-à-dire dix ans après l'incorporation, la Caisse aura à tenir environ 35,000 comptes ouverts de ce chef.

Ainsi qu'on l'a énoncé tout à l'heure, l'accroissement du nombre de dépôts et de consignations de toute nature contribue à donner à la Caisse de dépôts une grande importance. A la fin de l'année 1862, il y avait 4,312 cautionnements en numéraire fournis par des contribuables; ce nombre s'est élevé à 6,206 dans le cours de l'année 1870. Le nombre des dépôts en numéraire et en fonds publics effectués en garantie de travaux et de fournitures pour le compte de l'État n'était en 1862 que de 1,931; il y en a eu 3,541 en 1870. — 720 consignations ont eu lieu en 1862; en 1870 il y en a eu 1,465. Quant aux paiements relatifs aux consignations, il en a été fait 1,180 en 1862 et 1,829 en 1870.

On peut donc dire que, dans cet intervalle de huit années, les branches de service dont on vient de parler ont presque doublé en importance.

Au point de vue du mouvement des fonds, le service a suivi un développement analogue : le solde des dépôts de toute nature qui, au 31 décembre 1862, se chiffrait par 28,174,685 28, était de 59,746,982 38 à la fin de l'année 1870.

J'entre dans les détails relatifs à chaque branche.

*Cautionnements des comptables publics, des agents administratifs
et des contribuables.*

1° En numéraire.

Solde au 31 décembre 1869	fr.	15,555,571	87
Versements nouveaux		1,972,469	82
	TOTAL.	17,528,041	69
Remboursements.		1,847,502	87
Montant des dépôts au 31 décembre 1870		15,680,758	82
dont il restait à inscrire fr. 596,560 ».			

2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1869	fr.	1,082,500	»
Dépôts nouveaux		236,600	»
	TOTAL.	1,319,100	»
Restitutions		57,900	»
Montant des dépôts au 31 décembre 1870		1,261,200	»

Les contribuables ont seuls la faculté de fournir leurs garanties, soit en numéraire, soit en fonds publics. (Arr. du 4 février 1859.)

Consignations.

Solde au 31 décembre 1869	fr.	9,872,867	43
Versements nouveaux		9,426,885	55
	TOTAL.	19,299,752	98
Remboursements.		8,102,665	07
Montant des dépôts au 31 décembre 1870		11,197,087	91

Le tableau qui suit présente la décomposition de ces chiffres.

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX	CAPITAUX	CAPITAUX	EXCÉDANT		CAPITAUX
	en dépôt au 31 déc. 1869.	déposés EN 1870.	remboursés EN 1870.	des DÉPÔTS effectués en 1870 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1870.	en dépôt au 31 déc. 1870.
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	152,599 58	"	"	"	"	152,599 58
2. Saisies réelles du Hainaut	157,299 59	"	5,008 57	"	5,008 57	152,291 22
5. Cautionnements pour mise en liberté provisoire (Loi du 18 février 1852).	51,275 71	76,690 "	28,244 81	48,445 19	"	99,720 90
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.).	248,125 02	24,918 54	8,555 26	16,565 08	"	264,488 10
3. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique . . .	1,807,198 79	4,784,192 05	4,801,565 90	"	17,575 87	1,789,824 92
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens.	58,000 "	8,000 "	21,500 "	"	15,500 "	44,500 "
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	159,955 " (1)	29,594 96	40,150 56	"	10,555 60	129,597 40
8. Sommes appartenant à des absents	260,729 27	70,285 71	57,064 51	13,219 40	"	275,948 67
9. Fonds de mineurs et interdits (Loi du 16 décembre 1851.)	1,761,546 02	858,856 64	541,895 84	516,940 80	"	2,078,486 82
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	2,652,957 46	1,559,687 11	1,591,615 82	168,075 29	"	2,781,400 90
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor, non productives d'intérêt. (L. du 15 mai 1846).	15,189 16 (1)	566 "	"	566 "	"	15,555 16
12. Dépôts de toute autre nature	2,628,055 85	2,014,516 76	1,207,088 20	807,228 56	"	5,455,264 59
TOTAUX	9,872,867 45	9,426,885 55	8,102,665 07	1,370,658 52	46,417 84	11,197,087 91
Excédant des recettes sur les dépenses pour 1870.				1,524,220 48		

(1) Une somme de fr. 252 73 est inscrite, par erreur, en 1869, sous la rubrique *Dépôts de toute autre nature*, a été transférée, pour régularisation, en 1870, au compte des *Sommes appartenant à des absents*.

On voit par ce tableau que les postes les plus importants sont, comme l'année dernière, ceux qui comprennent les indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique, les fonds de faillites, puis les fonds de mineurs et d'interdits.

Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.

	En numéraire.		
	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1869 . . . fr.	457,550 »	1,752,627 81	2,189,977 81
Versements nouveaux	2,407,527 »	715,466 29	3,122,995 29
TOTAUX	2,864,877 »	2,448,094 10	5,512,971 10
Restitutions	2,620,502 »	1,287,065 45	3,907,565 45
Montant des dépôts au 31 décembre 1870. fr.	244,575 »	1,161,050 65	1,405,405 65

Il n'est pas inutile de rappeler que la loi sur la liberté du courtage ayant dispensé les agents de change de la formalité du cautionnement, la plupart de leurs cautionnements sont aujourd'hui remboursés. Il ne restait en dépôt, à la fin de l'année 1870, qu'une somme de 10,000 francs qui sera remboursée dès que les intéressés auront produit les justifications exigées par loi.

*° En fonds publics.

Le montant des titres restant en dépôt au 31 décembre 1870 se décompose comme il suit :

Dette belge à 2 1/2 p. ‰	fr.	1,556,000 »
— à 3 p. ‰		56,000 »
— à 4 1/2 p. ‰		5,449,650 »
Obligations du crédit communal		3,580,900 »
TOTAL.		fr. 10,202,550 »

Cautionnements des remplaçants.

Ce nouveau service, établi en exécution de l'article 72 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice, a commencé à fonctionner le 1^{er} juillet 1870. Bien que, à cette date, la plupart des miliciens de la classe de 1870 et des classes antérieures, qui ne désiraient pas accomplir leur temps de service par eux-mêmes, se fussent déjà fait remplacer, la Caisse des dépôts et consignations a encore reçu, dans le cours du second semestre 1870, par suite du rappel inopiné sous les drapeaux de toutes les classes de milice, 901 cautionnements s'élevant à fr. 549,000 »

déduction faite des versements irréguliers, soit. fr. 5,100 »

Elle a eu à inscrire un capital de fr. 545,900 »

Les classes de milice antérieures à 1866 et la classe de réserve de 1870 ayant été ensuite renvoyées en congé illimité, la Caisse a mandaté, à titre de remboursement de la première moitié des cautionnements, une somme de fr. 42,800 »

Il ne restait inscrite, à la date du 31 décembre 1870, qu'une somme de fr. 305,100 »

en principal.

Les opérations se subdivisent comme il suit, par classe de milice :

CLASSES DE MILICE.	VERSEMENTS	REBOURSEMENTS	CAPITAL
	réguliers.	partiels.	restant inscrit ou 31 décembre 1870.
1861	16,100 »	7,430 »	8,650 »
1862	17,000 »	8,500 »	8,700 »
1865	23,600 »	11,000 »	12,600 »
1864	21,600 »	9,600 »	12,000 »
1865	19,200 »	6,000 »	13,200 »
1866	2,800 »	»	2,800 »
1867	5,200 »	»	5,200 »
1868	5,600 »	»	5,600 »
1869	5,200 »	»	5,200 »
1870	255,600 »	450 »	255,150 »
	545,900 »	42,800 »	505,100 »

Les intérêts bonifiés s'élèvent à fr.	2,700 25
et les intérêts payés à	259 54
Il reste par conséquent dû pour intérêt fr.	<u>2,440 71</u>

PLACEMENTS.

Fonds de dépôt.

La Caisse a eu à appliquer, en 1870, une partie des fonds qui étaient restés disponibles au 31 décembre 1869, en même temps que les excédants de recette de l'année.

D'autre part, pour faciliter l'amortissement du 5 p. %, elle a cédé à la Caisse d'amortissement un capital nominal de 1,749,000 francs en titres de cette dette.

Le tableau qui suit indique le mouvement qui, par suite de ces opérations, s'est opéré dans le portefeuille, en 1870.

NATURE DES VALEURS.	VALEURS EN PORTEFEUILLE ou 1 ^{er} janvier 1870.	CAPITAL NOMINAL des titres achetés pendant l'année.	TOTAL.	CAPITAL NOMINAL des titres réalisés.	VALEURS EN PORTEFEUILLE ou 31 déc. 1870.
2 1/2 p. %	2,445,445 54	1,571,141 81	4,016,585 15	»	4,016,585 15
5 p. %	2,555,400 16	478,000 »	2,811,400 16	1,749,000 »	1,062,400 16
4 1/2 p. %	17,156,508 66	6,901,800 »	24,058,108 66	»	24,058,108 66
TOTAL.	21,915,152 16	8,950,941 81	50,866,095 97	1,749,000 »	29,117,095 97

Les fonds publics du portefeuille de la Caisse des dépôts, calculés au cours de la bourse du 31 décembre 1870, présentaient sur le prix d'achat une plus value de fr. 508,849 45 c. Cette situation est, en apparence, moins satisfaisante que celle du 31 décembre 1869, époque à laquelle la plus value atteignait le chiffre de 600,000 francs environ. Cela tient à la différence entre les cours à ces deux époques. Elle disparaîtra dès qu'ils auront repris leur essor.

Fonds spécial.

Dans la vue de faire face aux pertes qu'elle pourrait éprouver sur la réalisation de son portefeuille, la Caisse a été autorisée, en 1850, à se constituer un fonds de réserve qui est alimenté : 1° par un revenu fixe de fr. 7,125 66 c^s, représentant le bénéfice réalisé sur l'échange de titres 3 p. % et 4 p. % des emprunts de 1856 et de 1858, contre des titres 5 p. % de l'emprunt de 1848; et 2° par le produit des placements successivement faits de ces revenus.

Le fonds spécial s'élevait, au 31 décembre 1869, à . . . fr. 225,151 68
Les arrérages et revenus montent, pour 1870, à 47,455 87

ENSEMBLE fr. 240,605 55

Il a été employé, à l'achat d'un capital nominal de 240,566 francs en titres 4 1/2 p. %, une somme de fr. 240,525 54
Il restait à appliquer, à la fin de 1870 82 01

TOTAL ÉGAL. fr. 240,605 55

*Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations. —
Intérêts des fonds de dépôt.*

Le produit du placement des fonds de dépôt a donné en 1870 une somme nette de fr. 992,682 80
qui a été versée au Budget des Voies et Moyens.

Le Budget de la Dette publique a eu à supporter, par contre, les charges suivantes :

Pour intérêts des cautionnements des comptables et des contribuables fr. 620,500 74
Pour intérêts des cautionnements d'adjudicataires, entrepreneurs, etc. 41,712 82
Pour intérêts de consignations 251,181 55
Pour intérêts de cautionnements de remplaçants 2,700 25

895,895 36

D'où il résulte, en faveur du Trésor, un excédant de recette de fr. 96,787 44

destiné à couvrir l'État de ses frais de gestion et d'administration.

Caisse générale d'épargne et de retraite.

Indépendamment des placements que la Caisse des dépôts et consignations est chargée d'opérer pour le compte de la Caisse d'épargne et de retraite, elle convertit, à l'intervention de cette Caisse, les livrets de ses déposants en inscriptions de rente sur l'État, sans que le déposant ait à payer d'autres frais que le courtage dû à l'agent de change.

Depuis l'établissement des bureaux de poste comme auxiliaires de la Caisse d'épargne, les opérations de ce genre sont devenues plus nombreuses. En 1870, le nombre des inscriptions sur le grand-livre de la Dette publique, délivrées à des déposants de la Caisse d'épargne, s'est élevé au chiffre de 146.

Quant aux valeurs appartenant à la Caisse générale d'épargne et de retraite et dont cette administration a la garde, elles s'élevaient, au 31 décembre 1870, à un capital nominal de 6,126,600 francs, savoir :

DÉSIGNATION DES VALEURS.	CAPITAL NOMINAL.	Observations.
Dendre et Waes. Obligations 5 p. ‰.	57,000	•
Produits au Flénu — 5 —	165,000	»
Forges de la Providence — 5 —	27,500	»
Glaces d'Oignies — 5 —	149,000	»
Emprunt provincial — 4 1/2 —	89,000	»
Société du Crédit communal — 4 1/2 —	1,975,500	»
Dette belge 2 1/2 p. ‰.	2,705,800	»
Immobilière de Belgique (Crédit foncier) 4 1/2 p. ‰.	960,000	»
TOTAL. fr.	6,126,600	»

Bruxelles, le 30 mars 1871.

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

DÉCLARATION

de la Commission de surveillance sur le rapport annuel de M. le Ministre des Finances.

La Commission de surveillance, instituée près de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations, déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1870, que le portefeuille de ces deux institutions se composait des titres et valeurs mentionnés ci-après :

TITRES ET VALEURS		
ARRIVÉS À LA COMMISSION.	Déposés à la Banque Nationale, conformément à la déclaration du gouvernement de cet établissement	TOTAL
Capital nominal	Capital nominal.	Capital nominal
<i>A.</i>		
Appartenant à la Caisse d'amortissement et destinés à être brûlés :		
Titres 5 p. 0/0	279,000 »	279,000 »
— 4 1/2 p. 0/0	57,900 »	57,900 »
	536,900 »	536,900 »
<i>B.</i>		
Appartenant à la Caisse des dépôts et consignations :		
Titres 2 1/2 p. 0/0	5,766,583 15	4,016,583 15
— 5 p. 0/0	906,400 16	1,062,400 16
— 4 1/2 p. 0/0	25,743,424 66	24,278,674 66
	28,418,409 97	29,557,659 97
<i>C.</i>		
Appartenant à la Caisse générale d'épargne et de retraite :		
Titres 2 1/2 p. 0/0	2,705,800 »	2,705,800 »
— du Crédit communal à 4 1/2 p. 0/0	1,850,000 »	1,975,500 »
Obligations de la Compagnie immobilière	960,000 »	960,000 »
— de la Société d'Oignies, 5 p. 0/0	149,000 »	149,000 »
— — de la Providence	27,500 »	27,500 »
— — de Dendre et Waes	57,000 »	57,000 »
— — des produits au Flénu	165,000 »	165,000 »
Emprunt provincial du Brabant	89,000 »	89,000 »
	4,555,800 »	6,126,600 »

Elle constate, en conséquence, une concordance parfaite entre ces titres et valeurs, et ceux qui sont énumérés dans le rapport de M. le Ministre des Finances.

Elle déclare en outre :

1° Que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions;

2° Que les obligations amorties ont été annulées en présence d'un de ses membres, selon le vœu de la loi.

La Commission a arrêté, le 31 décembre 1870, en conformité de l'art. 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du Journal et du Grand-Livre de l'année 1869, ainsi que le Journal de l'année 1870, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 31 mars 1871.

La Commission :

TH. FALLON, *président.*

J. VERREYT.

ANTOINE DANSAERT.

B^{ch} DE MAN D'ATTENRODE.

C. VERMEIRE.

ANNEXES.



ANNEXE N° 1.



SITUATION GÉNÉRALE DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1870.



FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.							Totaux.
	5 p. % 1858.	4 1/2 p. % (conversion) 1844.	4 1/2 p. % 1844.	4 1/2 p. % (conv. et emprunt de 1853).	4 1/2 p. % (conv. de 1857 et emp. de 1860 réunis)	4 1/2 p. % (emprunt de 1865).	4 1/2 p. % (emprunt de 1867, de 1869 et de 1870 réunis)	
Capital primitif des dettes . . .	58,474,800	95,442,852	84,656,000	157,615,500	69,582,000	59,525,000	61,990,000	586,885,952
Capital annulé (loi du 12 juin 1869)	"	50,978,649 78	17,147,500	16,158,400	3,486,600	"	"	76,771,149 78
Capital à amortir	58,474,800	55,464,182 22	67,508,500	141,456,900	65,895,400	59,525,000	61,990,000	510,114,782 22

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles	584,748	277,520 91	357,542 50	707,284 50	529,477	296,625	507,450	2,840,447 91
Intérêts des capitaux amortis.	1,568,219	2,250	575 75	5,870	1,102 50	50,525 50	2,862	1,409,400 75
Dotations et intérêts des années antérieures	1,952,967	279,570 91	558,116 25	711,154 50	550,579 50	527,148 50	510,512	4,240,848 66
	54,725,960 55	138,660 45	168,771 25	555,642 25	164,758 50	1,262,054 75	298,825	57,112,652 55
	56,678,927 55	418,251 56	506,887 50	1,064,796 75	495,518	1,589,185 25	609,157	41,562,481 19

EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1870	2,066,524 04	96,728 75	25,421 18	165,624 92	47,161 40	150,750 57	185,240 05	2,717,250 91
Coût des rachats effectués anté- rieurement	55,871,898 25	"	"	"	"	615,691 81	"	54,485,590 04
Versement au Trésor, des fonds non employés par suite de l'élévation des cours au-des- sus du pair (loi du 12 juin 1869)	55,958,222 27	96,728 75	25,421 18	165,624 92	47,161 40	744,422 58	185,240 05	57,202,820 95
	"	180,502 15	512,121 52	541,659 58	282,515 60	103,461 45	171,624 93	1,681,775 01
Versements effectués antérieu- rement du même chef . . .	"	"	"	"	"	524,150 94	"	524,150 94
	55,958,222 27	277,520 90	357,542 50	707,284 50	529,477	1,262,054 75	356,864 98	59,208,746 90
Encaisse au 31 décembre 1870 (solde actif)	740,705 06	140,910 46	169,545	557,512 25	165,841	527,148 50	252,272 02	2,155,754 29
	56,678,927 55	418,251 56	506,887 50	1,064,796 75	495,518	1,589,185 25	609,157	41,562,481 19

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.							Totaux
	3 p. 0/0 1858.	4 1/2 p. 0/0 (conversion) 1844.	4 1/2 p. 0/0 1844.	4 1/2 p. 0/0 (conv. et emprunt de 1855).	4 1/2 p. 0/0 (conv. de 1857 et emp. de 1840 réunis).	4 1/2 p. 0/0 (emprunt de 1865).	4 1/2 p. 0/0 (emprunt de 1867, de 1869 et de 1870 réunis).	
Capital primitif des dettes . . .	58,474,800 »	95,442,852 »	84,656,000 »	157,615,500 »	69,582,000 »	59,525,000 »	61,990,000 »	586,885,952 »
Capital annulé (loi du 12 juin 1869)	»	59,978,649 78	17,147,500 »	16,158,400 »	5,486,600 »	»	»	76,771,149 78
Capital à amortir	58,474,800 »	55,464,182 22	67,508,500 »	141,456,900 »	65,895,400 »	59,525,000 »	61,990,000 »	510,114,782 22

TITRES RACHETÉS.

Titres rachetés pendant l'an- née 1870.	2,255,000 »	100,000 »	25,500 »	172,000 »	49,000 »	151,400 »	185,100 »	2,896,000 »
Titres rachetés antérieurement.	44,167,800 »	»	»	»	»	612,600 »	»	44,780,400 »
	46,400,800 »	100,000 »	25,500 »	172,000 »	49,000 »	744,000 »	185,100 »	47,676,400 »

TITRES BRULÉS ET ANNULÉS.

Titres brûlés	46,121,800 »	100,000 »	25,500 »	172,000 »	49,000 »	744,000 »	127,200 »	47,359,500 »
Titres frappés du timbre : Ra- chetés pour l'amortissement.	279,000 »	»	»	»	»	»	57,900 »	556,900 »
	46,400,800 »	100,000 »	25,500 »	172,000 »	49,000 »	744,000 »	185,100 »	47,676,400 »

ÉTAT COMPARATIF

de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie au 31 décembre 1870.

1° Titres à amortir	58,474,800 »	55,464,182 22	67,508,500 »	141,456,900 »	65,895,400 »	59,525,000 »	61,990,000 »	510,114,782 22
2° — amortis	46,400,800 »	100,000 »	25,500 »	172,000 »	49,000 »	744,000 »	185,100 »	47,676,400 »
3° — restant à amortir	12,074,000 »	55,564,182 22	67,483,000 »	141,284,900 »	65,846,400 »	58,581,000 »	61,804,900 »	462,438,382 22

Bruxelles, le 31 mars 1871.

*Le directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique chargé de la gestion
de la Caisse des dépôts et consignations.*

S. MERCIER.

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.

Dépôts et

Trésor public.	{	Son compte courant	fr. 28,295,847 84	} 28,565,971 54
		Mandats en circulation	68,125 50	
Budget de la Dette publique. — Intérêts dus sur cautionnements de remplaçants				2,700 25

Caissier de l'État S/C de cautionnements en fonds publics et de dépôts de garantie en numéraire fr. 11,708,125 »

Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite fr. 6,126,600 »

Placement des

Caissier de l'État S/C courant fr. 14,799 07
Intérêts bonifiés par la Caisse, à retenir sur le produit des placements en 1871 5,854 54

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations:

Fr. 4,016,585 15	cap. nom. de titres à 2 1/2 % ₀ , val. au cours du jour (62.00)	2,490,282 82	et acq. pour	2,505,685 62
1,062,400 16	— 5 % ₀ ,	(91.00)	966,784 18	— 770,401 95
24,038,108 66	— 4 1/2 % ₀ ,	(102.15)	24,554,928 30	— 24,427,060 30

Fr. 28,011,995 50 27,705,145 85

Fonds nationaux de la réserve :

Fr 240,566 » cap. nom. de titres à 4 1/2 %₀, val. au cours du jour (102.15) 245,758 17 et acquis pour 240,525 54

Fr. 74,165,719 59

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1869.

PASSIF.

consignations.

Cautiounnements en numéraire de comptables et de contribuables	{ Inscrits fr. 15,084,178 82 }	} 15,630,753 82
	{ A inscrire 596,560 " }	
Mandats émis pour remboursement de cautiounnements de comptables, restant à payer		19,298 91
Cautiounnements en numéraire des entrepreneurs, agents commer- ciaux, etc.	{ Inscrits 1,073,002 24 }	} 1,114,880 65
	{ A inscrire 41,878 41 }	
Mandats émis pour remboursement de cautiounnements d'entrepreneurs, restant à payer		46,150 "
Consignations de toute nature		11,197,087 91
Cautiounnements de remplaçants	{ Principal fr. 305,400 " }	} 305,840 71
	{ Intérêts 2,440 71 }	
Mandats émis pour remboursement de cautiounnements de remplaçants, en circulation		2,674 59
Cautiounnements en fonds publics	{ Contribuables, ancien service . 219,000 " }	} 817,500 "
	{ Entrepreneurs, — . 598,500 " }	
Cautiounnements en fonds publics et dépôts de garantie en numé- raire	{ Contribuables, nouveau service. 9,848,425 " }	} 10,890,625 "
	{ Entrepreneurs, — . 1,042,200 " }	
Caisse générale d'épargne et de retraite		6,126,600 "

fonds de dépôt.

Trésor public S/C d'avances	fr. 27,725,717 43
Fonds spécial. (Réserve)	240,603 35

Fr. 74,165,719 39

*Dressé par le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique,
chargé de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations,*

S. MERCIER.

Bruxelles, le 31 mars 1871.